

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J. U. S. T. I. C. E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 24 MAI 1978

DECRET N° 78/408 /SGEPT/DFP/4/3/5

portant intégration et nomination de Mon-  
sieur OKOYI Alphonse dans les cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des services  
Administratifs et Financiers SAF (Adminis-  
tration Générale).

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF  
DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS:

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février  
1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la no-  
mination et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut  
des cadres de la catégorie A, des SAF;  
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les con-  
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses arti-  
cles 7 et 8;  
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaire  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements;  
(/u le décret n° 74-229 du 10.6.1974 portant attributions  
de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômes  
des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur du Commerce;  
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dis-  
positions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité  
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouverne-  
ment Ministre du Plan;  
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination  
des membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28/7/1977 relative à l'exer-  
cice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 2850/GIT du 28/9/1977 du Directeur d'Orien-  
tation transmettant le dossier de l'intéressé;  
(/u la lettre n° 0735/MTJ.CAB du 3 Avril 1978 du Ministre  
du Travail et de la Justice;

DECRETE :

.../...

P.B.:

D.C.F.:

ARTICLE 1<sup>er</sup>. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 29.12.1962 et 10.6.1974 susvisés, Monsieur OKOYI Alphonse, né le 22.10.1951 à Aboundji, titulaire de la Licence ès-Sciences Commerciales et Financières obtenue à l'Université d'Alger (Algérie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur 2<sup>e</sup> échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2<sup>e</sup>. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de Commerce.

ARTICLE 3<sup>e</sup>. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 24 MAI 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse LOUISSOU-POUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGEPT.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- ME 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2